Bureau du 3 septembre 2001

Décision n° 2001-0149

commune (s): Lyon 3°

objet : Réaménagement de la rue du Docteur Bouchut - Approbation d'un avenant n° 1 au marché de

chaussées

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission

grands projets

Le Bureau.

Vu le projet de décision du 23 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les travaux de chaussées pour le réaménagement de la rue du Docteur Bouchut à Lyon 3° font l'objet d'un marché notifié le 9 octobre 2000 à l'entreprise Mazza BTP.

Ce marché nécessite un avenant pour des travaux supplémentaires non prévus initialement : reprise de la structure de la chaussée existante et démolition d'une chape béton sous les enrobés du trottoir.

Cet avenant, estimé à 365 000 F TTC (55 644 €), porterait le montant du marché de 2 464 696,47 à 2 829 696,47 F TTC (431 384 €).

La commission permanente d'appel d'offres a émis un avis favorable et motivé lors de sa séance du 27 juillet 2001 ;

Vu ledit projet d'avenant n° 1 au marché n° 001 458 K;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

Vu la notification du marché en date du 9 octobre 2000 ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 27 juillet 2001 ;

DECIDE

- 1° Accepte le projet d'avenant n° 1 au marché n° 001 458 K.
- 2° Autorise monsieur le président à le signer et à accomplir tous actes y afférents.
- **3° Les dépenses** qui en résulteront seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine exercice 2001 compte 231 510 fonction 824 opération 0206.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,